

2020_CT2_117

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - Demande de subvention d'investissement pour l'opération relative à l'aménagement par la commune de Rousset des réseaux humides de la rue du Farageon et abrogation de la délibération du 19 décembre 2019

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à GRANIER Hervé – LANGUILLE Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis - ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Arnaud MERCIER donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_117-DE Date de télétransmission : 03/08/2020 Date de réception préfecture : 03/08/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Eau et assainissement**

■ Séance du 23 juillet 2020

06_6_06

■ **Demande de subvention d'investissement pour l'opération relative à l'aménagement par la commune de Rousset des réseaux humides de la rue du Farageon et abrogation de la délibération du 19 décembre 2019**

Le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 31 Juillet 2020

14992

■ Demande de subvention d'investissement pour l'opération relative à l'aménagement par la commune de Rousset des réseaux humides de la rue du Farageon et abrogation de la délibération du 19 décembre 2019

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Les travaux consistent à réaliser des travaux d'aménagement de réseaux humides de la rue du Farageon qui porteront sur :

- Le renouvellement du réseau public de distribution d'eau potable,
- La création d'ouvrages de raccordement sur branchements eaux usées existants et de regards,
- La création d'un réseau de collecte des eaux pluviales sur une partie de la rue.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 134.700€ HT.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_117-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

- pour la compétence eau potable : 76.000€HT
- pour la compétence eaux usées : 22.300€HT
- pour la compétence eaux pluviales : 36.400€HT

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANTS HT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Partenariat Métropolitain »	80 %	107.760,00 €
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	26.940,00 €
TOTAL HT	100 %	134.700,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la demande de subvention d'investissement auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône relative à l'opération suivante : « Réseaux humides, rue du Farageon, commune de Rousset ».

Délibère

Article 1 :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_117-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

Le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisée à solliciter des aides financières auprès du Département des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur :

- le budget Annexe Service Public d'Eau potable – Territoire du Pays d'Aix et Aubagne en section d'Investissement : opération budgétaire 10, nature 21531.
- le budget Annexe Service Public d'Assainissement – Territoire du Pays d'Aix en section d'Investissement : opération budgétaire 10, nature 21532.
- le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'Investissement : opération budgétaire 4581182909, nature 4581, fonction 734, autorisation de programme DI909,

Les recettes correspondantes seront constatées en section d'investissement sur :

- le budget Annexe Service Public Eau Potable – Territoire du Pays et Aubagne en section d'investissement : opération RI 10, nature 1313 pour le Département.
- le budget Annexe Service Public d'Assainissement – Territoire du Pays d'Aix en section d'investissement : opération RI 10, nature 1313 pour le Département.
- le budget Principal Métropole pour la compétence Pluviale fonction 734 chapitre 13.

Pour enrôlement,

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - Demande de subvention d'investissement pour l'opération relative à l'aménagement par la commune de Rousset des réseaux humides de la rue du Farageon et abrogation de la délibération du 19 décembre 2019

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **30 JUIL. 2020**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_117-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020